



ETAT-MAJOR GENERAL
DIRECTION DE L'ORGANISATION
ET DU PERSONNEL DES ARMEES

N°26-1- 047/^{n°}~~bb~~^y/EMG/DOPA/DRF/BR/SEC

Cotonou, le 15 janvier 2026

COMMUNIQUE RADIO

Le Chef d'Etat-major général des Forces armées béninoises communique :

Dans le cadre du renforcement des effectifs des Forces armées béninoises (Fab), il sera organisé un concours de recrutement sur titre de cent (100) personnes spécialistes au titre de l'année 2026 répartis comme suit :

- Quarante (40) mécaniciens automobiles ;
- Quarante (40) conducteurs de véhicules légers et de véhicules lourds ;
- Dix (10) électriciens automobiles ;
- Dix (10) maintenanciers de groupe électrogène et d'installation solaire.

Les citoyens désireux de prendre part à ce recrutement sont invités à déposer leur dossier de candidature dans les douze (12) Préfectures du Bénin, du lundi 19 janvier au vendredi 06 février 2026.

I- CONDITIONS D'ACCES AU CONCOURS

Les candidats doivent remplir les conditions ci-après :

- être de nationalité béninoise ;
- jouir de ses droits civiques et être de bonne moralité ;
- n'être frappé d'aucune des incapacités prévues par la loi ;
- être âgé de 18 ans au moins au 31 décembre 2026 c'est-à-dire être né (e) au plus tôt le 31 décembre 2008 ;
- être âgé de 30 ans au plus au 1^{er} janvier 2026 c'est-à-dire être né (e) au plus tard le 1^{er} janvier 1996 (NB : Limite supérieure d'âge est de 32 ans pour les démobilisés de la classe 2015) ;
- ne pas être agent de l'Etat, ni ancien militaire radié ;

- avoir une bonne constitution physique et être médicalement apte ;
- Être détenteur du Certificat de Qualification au Métier (CQM), du Certificat de Qualification Professionnelle (CQP), du Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) pour les électriciens automobiles, les mécaniciens automobiles et les maintenanciers groupe électrogène, et du permis B ou du permis C pour les conducteurs de véhicules légers ou véhicules lourds.

II- DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature comprend :

- une fiche individuelle de renseignements à retirer dans les centres d'inscription ;
- une (01) copie de l'acte de naissance sécurisé ;
- une (01) copie de l'une des pièces suivantes : le Certificat d'Identification Personnelle (CIP) , la carte d'identité biométrique ou le passeport en cours de validité (les récépissés de dépôt de demande des pièces ci-dessus énumérées ne sont pas acceptées);
- une (01) copie du certificat de nationalité ;
- un (01) extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois à la date du dépôt ;
- une (01) copie du Certificat de Qualification au Métier (CQM), du Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) ou du Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) dans les spécialités recherchées ;
- une (01) copie du Permis B ou du Permis C ;
- un (01) certificat de résidence ;
- un (01) certificat médical d'aptitude physique à subir les épreuves sportives délivré par un Médecin inscrit à l'Ordre National des Médecins du Bénin (ONMB) ;
- un (01) certificat ou attestation de position militaire à retirer dans les centres d'inscription.

III- MATIERES ET CENTRES DE COMPOSITION

Le concours sera organisé en quatre (04) phases :

1^{ère} Phase : EPREUVES PRATIQUES :

Les épreuves pratiques éliminatoires consisteront à évaluer les candidats dans leurs spécialités respectives. Elles se dérouleront dans les villes de Cotonou, Porto-Novo, Lokossa, Abomey, Parakou et Natitingou.

2^{ème} Phase : EPREUVE SPORTIVE

Seuls les candidats retenus à la phase des épreuves pratiques sont autorisés à prendre part à ladite phase qui consiste à une course d'endurance de quatre (04) kilomètres pour les filles et six (06) kilomètres pour les garçons. Elles se dérouleront dans les villes de Cotonou, Porto-Novo, Lokossa, Abomey, Parakou et Natitingou.

3^{ème} Phase : ENTRETIEN DE RECRUTEMENT

L'entretien de recrutement comprendra une étape de sensibilisation et une étape de questions/réponses à l'intention des candidats retenus à l'issue de la phase sportive.

4^{ème} Phase : VISITE MEDICALE.D'APTITUDE

Seuls les candidats ayant été retenus après la 3^{ème} phase seront invités à subir la visite médicale d'aptitude. Elle se déroulera dans les Centres médico-sociaux (CMS) des garnisons de Cotonou, Porto-Novo, Abomey, Parakou et Natitingou.

Les dates de déroulement des différentes phases seront précisées ultérieurement.



Général de Corps d'Armée Fructueux C. A. GBAGUIDI